

Règlement intérieur du club de pétanque Amicale des Boulistes de Nancray

Le présent règlement a pour objet de compléter les statuts et de préciser le fonctionnement du Club de l'Amicale des Boulistes de Nancray. Il est applicable à tous les adhérents, adopté en Assemblée Générale et n'est modifiable que par le Comité Directeur (nommé CD ci-dessous). Sa durée est illimitée.

Article 1 : Cotisation

Adhésion

Pour adhérer au club, l'adhérent doit souscrire au bulletin d'adhésion et répondre à l'appel de cotisation qui lui est fourni à l'Assemblée Générale.

Tout nouveau membre devra prendre connaissance du règlement intérieur et s'engager par écrit à le respecter.

Chaque membre actif s'engage à participer à la vie du club pour l'entretien des infrastructures de l'association et aux diverses manifestations.

Licences

Le CD s'engage à demander au Comité Départemental la licence pour l'année à venir. Les renouvellements, les nouvelles demandes et les mutations sont assurés chaque année par le CD :

- Le délai des renouvellements est fixé à la date de l'Assemblée Générale.
- Toute nouvelle demande peut se faire à n'importe quel moment.

Toutes les demandes devront être accompagnées des documents nécessaires à leurs délivrances :

- Feuille de renseignements (club)
- Ancienne licence,
- Règlement en chèque ou en espèces,
- Certificat médical,
- Et tout autre document demandé par le Comité Départemental.

Carte d'amicaliste

Cette carte est accordée à titre amical, moyennant un règlement dont le montant est adopté en Assemblée Générale, donnant droit à l'accès au club.

À titre exceptionnel, elle peut être offerte par le CD à des personnes qu'il estime nécessaire de remercier. Ex : sponsors, donateurs, personnes méritantes, etc.

Le CD se réserve le droit de refuser ou d'accepter la délivrance de cette carte.

Article 2 : Commissions

Six commissions participent au bon fonctionnement de l'association suivant la nécessité du moment. Celles-ci sont gérées par un des membres du CD qui peut faire appel aux bénévoles, membres ou non, pour assurer le bon déroulement des organisations.

Composition :

Commission sport

- Gestion des licences et des amicalistes,
- Inscription des équipes aux différents concours ou championnats,
- Tenue de la table de marque lors des compétitions organisées par l'association et réunion pour calendrier,
- Entraînement et installations des ateliers.

Commission « matériel et travaux »

- Traçage terrains,
- Nettoyage des terrains et aménagement,
- Sonorisation de l'intendance d'un concours,
- Appel aux membres actifs pour des journées de travail,
- Bonne tenue des installations,
- Gestion du matériel (nettoyage, retour du matériel emprunté, etc.).

Commission Animation

- Préparation et organisation des manifestations ordinaires ou exceptionnelles décidées par le club. (Ex : concours internes, concours sauvages, concours familial, Nouvel An...).

Commission informatique et information

- Tenue du tableau d'affichage,
- Gestion du site ABN,
- Formation.

Commission achats et sponsors

- Gestion des courses,
- Gestion des tenues,
- Démarchage sponsors.

Commission discipline

- Assurée exclusivement par le CD

Article 3 : Règlement interne

Règles liées à la pratique de l'activité du club

Le boulodrome municipal est un lieu public mis à disposition de l'Amicale des Boulistes de Nancray. Les personnes non licenciées qui souhaitent bénéficier de cette structure doivent s'acquitter d'une carte d'amicaliste dont le montant est fixé annuellement par le CD.

L'octroi de la qualité d'amicaliste donne le droit de vote lors de l'Assemblée Générale. Tout adhérent bénéficie des animations pratiquées durant la période d'utilisation du boulodrome qui va du 1^o janvier de l'année au 31 décembre de l'année en cours.

Tout adhérent peut inviter exceptionnellement une personne, licenciée ou non, pour lui permettre la découverte de notre sport ou de notre association. Par la suite, la personne devra, si elle vient régulièrement, s'acquitter d'une carte de membre du club. Cet invité a le droit de jouer et de participer aux entraînements organisés, mais ne peut prendre part aux autres manifestations proposées par le club.

Les entraînements des licenciés se déroulent le mardi et le jeudi soir à partir de 20 h, début des parties à 20 h 10 et le dimanche matin à partir de 9h30. Ils sont réservés en priorité aux licenciés. Un club sportif c'est aussi la compétition, nous devons nous efforcer de placer les joueurs représentant le club dans les meilleures conditions, afin d'obtenir des résultats. C'est pour cela que tout joueur désirant participer au championnat de ligue ou départemental du début de l'année, pourra, s'il le souhaite, former une équipe durant les entraînements, hors CDC. En ce qui concerne les championnats des clubs, le capitaine de chaque équipe devra informer les joueurs sélectionnés **au minimum** trois semaines avant la rencontre, afin de pouvoir mettre ses équipes en place durant les entraînements, pour obtenir une meilleure cohésion entre les joueurs. N'oubliez pas, l'entraînement doit être la répétition de ce que vous allez reproduire en concours, le sérieux et le respect d'autrui étant de rigueur ! Des ateliers d'entraînement pourront aussi être mis en place suivant la demande des joueurs.

Les parties de loisir quant à elles se déroulent le samedi et dimanche à partir de 14 h en hiver et à partir de 15 h en été. Tout membre du club ayant acquis au minimum une carte d'amicaliste peut y participer. Les tirages de ces parties se feront à la mêlée. Une fois le tirage effectué, tout membre arrivant par la suite devra attendre pour pouvoir intégrer une partie afin d'éviter les éventuelles interruptions et pour le bon déroulement des parties. Ceci est valable pour les entraînements des licenciés.

Tous les membres sont tenus de respecter les règles suivantes nécessaires au bon fonctionnement de l'association. Tout licencié, tout amicaliste a pour obligation de ne pas dégrader les structures mises à disposition, de prendre soin du matériel prêté, d'avoir une attitude correcte pendant les jeux, à l'entraînement, lors des compétitions ou de déplacements, qui ne puisse porter atteinte à l'association.

Il s'agit essentiellement de règles simples de bon sens permettant à chacun de trouver un bien-être en collectivité et au sein d'une association à laquelle l'on s'identifie tous.

En cas d'infraction à ce règlement, tout membre s'expose à des sanctions prises par le CD.

Modification du R.I

Le Règlement intérieur ne pourra être modifié que par l'AG ou l'AGE, sur proposition du CD. Les propositions de modification du R.I doivent être inscrites à l'ordre du jour de l'AG ou de l'AGE.

Article 4 : Organisation compétition

Concours licenciés

Pour le bon déroulement des concours licenciés, l'ensemble du CD sera mis à contribution suivant les commissions en place. Les commissions pourront faire appel aux licenciés et à des bénévoles non membres du CD pour assurer le bon déroulement des organisations.

Concours internes

Durant l'année de pétanque en cours, des concours internes peuvent être mis en place. Un classement sera effectué à chaque rencontre et en fin d'année. L'heureux gagnant des rencontres se verra remettre une partie des mises des inscriptions. Les dates et heures ainsi que les frais d'inscription de ces rencontres seront décidés par le CD. Le déroulement de ces petits concours se déroulera de la manière suivante :

- Tirage à la mêlée suivant un numéro donné à chaque adhérent en début de concours
- Quatre parties d'affilée le samedi et trois le vendredi

Les frais de participation sont divisés en trois. La première tranche est pour le club, la deuxième tranche est restituée aux trois premiers du classement de chaque rencontre et la troisième tranche est remise en fin d'année au premier du classement général des quatre compétitions.

Les dates et horaires des concours seront affichés au tableau d'affichage de l'ABN situé au bord du terrain de pétanque.

Gestion des championnats de Ligue et Départementaux

Toute inscription à une compétition doit être effectuée dans les délais mentionnés par le CD25. L'inscription sera effectuée par l'un des participants de chaque équipe. Il devra mettre en copie le ou la Président(e).

Gestion des équipes en compétition des clubs

Tous les licenciés pourront se proposer comme capitaine d'une équipe. Ces propositions seront entérinées lors de la réunion des licenciés. Dans l'hypothèse où il y aurait plus de capitaines proposés que d'équipe, un vote à main levée ou à bulletin secret (selon la demande des participants) sera organisé lors de cette réunion. Le capitaine est alors seul décisionnaire des membres de son équipe pour la saison. Chaque nouvelle année, ce capitaine pourra être remis en cause par les licenciés. En championnat des clubs ou coupe de France, tout joueur n'acceptant pas les choix du capitaine d'équipe durant les rencontres se verra exclu de l'équipe. Tout joueur qui laissera son équipe en pleine compétition se verra éventuellement sanctionné après explication devant le CD.

Gestion des tenues

Chaque licencié participant aux compétitions officielles devra acheter la tenue du club.

Participation aux manifestations

Pour tous les concours officiels organisés par l'association ABN, les membres du CD sont tenus de s'occuper de l'organisation, il leur sera donc impossible de jouer ce jour-là. Cependant, il pourrait être admis certaines dérogations, si cela ne dérange pas le bon fonctionnement de ces concours.

Article 5 : Dépenses

Liées aux championnats

Les frais d'inscriptions aux différents championnats départementaux et ligue sont pris en charge par le club. Le CD se réserve le droit de limiter le nombre de remboursements de frais d'inscription par licencié dans l'année. Le joueur qui ne peut participer à un championnat auquel il s'est engagé rembourse le club des frais avancés sauf cas de force majeure appréciée par le CD. Une participation du club pour les frais de repas du midi est accordée aux joueurs participant au championnat des clubs lors des journées doubles, montant défini par le CD.

Les frais de déplacement ne sont pas pris en charge par le club, sauf cas exceptionnels décidés par le CD.

Liées à l'activité du club

Pour les achats et frais divers importants, ceux-ci ne pourront être effectués qu'après accord du CD, cela pour la bonne marche de l'association.

Les frais d'investissement pour les gros achats sont approuvés par l'Assemblée Générale.

Article 6 : Matériel

Le matériel à l'intérieur du local ainsi que celui des terrains restent la propriété de l'association.

Un tableau d'affichage se trouve aux abords des terrains de pétanque, celui-ci sera régulièrement mis à jour suivant les dates de championnats ainsi que les animations proposées par le club. Chaque joueur doit en prendre connaissance.

Ces informations pourront être disponibles sur le site internet du club.

Article 7 : Discipline

L'esprit

Les joueurs sont conviés à se retrouver aux jours et horaires d'entraînements dans le but de favoriser la cohésion et l'amitié entre joueurs.

Exclusion

Le membre qui ne tiendrait pas compte du règlement intérieur et qui par son comportement, sa tenue ou ses propos, ferait dégénérer l'ambiance de l'association, sera convoqué par le CD, pour se voir infliger une éventuelle sanction, voire l'exclusion de l'association.

Tout joueur n'ayant pas réglé sa cotisation sera exclu de l'association.

Article 8 : Conclusion

Les règles élémentaires de la vie du club de l'ABN sont :

- Le respect d'autrui,
- La convivialité et le bien-être de tous,
- La communication,
- Les résultats sportifs.

Approuvé par l'AGE **du** 26/02/2022